

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 18 avril 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, Mme Paul, Mme Piétri

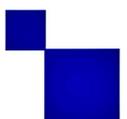
#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Guiraud donnant pouvoir à Mme Valls  
M. Constant donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Coppi donnant pouvoir à M. Hervé  
M. Kergoat donnant pouvoir à Mme Lagarde  
M. Kern donnant pouvoir à Mme Laroche  
M. Chabani donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Cerrigone, Mme Magrino

-----



## Délibération n° 2019-IV-07 du 18 avril 2019

### SCHÉMA DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE EN SEINE-SAINT-DENIS : UNE FEUILLE DE ROUTE PARTENARIALE ET ÉVOLUTIVE.

Le conseil départemental,

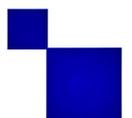
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant,

Vu le rapport de son président,

La troisième commission consultée,

**après en avoir délibéré,**



- ADOPTE le schéma de prévention et de protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis ci-annexé.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani*

Abstention(s) de :

*Mme Capanema, M. Laporte, M. Taïbi, Mme Maroun*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 4
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*